

Régie incendie Nord Ouest Laurentides  
Assemblée du Conseil d'administration  
Tenue le 15 avril 2021



Province de Québec  
Régie incendie Nord Ouest Laurentides

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides tenue le jeudi 15 avril 2021 à 11H50 par voie de visioconférence « ZOOM » et à huis clos, tel que prévu et approuvé par décret du gouvernement du Québec en raison de la pandémie du COVID-19, madame et messieurs les conseillers, maires(se) respectifs des municipalités ci-après mentionnées :

Yves Duval, substitut	Amherst
Marc Poirier, délégué	Arundel
Évelyne Charbonneau, déléguée	Huberdeau
Maurice Plouffe, délégué	La Conception
Steve Perreault, délégué	Lac-Supérieur
Michel Richard, délégué	La Minerve
Steven Larose, délégué	Montcalm
Michel Bédard, substitut	Saint-Faustin-Lac-Carré

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Michel Richard, délégué de la Municipalité de La Minerve.

L'adjointe administrative de Montcalm, madame Valérie Labelle est aussi présente, à titre de secrétaire d'assemblée pour cette séance du conseil d'administration, tandis que le directeur monsieur Benoit Martel, le chef de division opérations monsieur Mario Levert et la secrétaire-trésorière, madame Yanik Lapointe sont absents.

Régie incendie Nord Ouest Laurentides  
Assemblée du Conseil d'administration  
Tenue le 15 avril 2021



**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, monsieur Michel Richard, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance, il est 11h55.

Il est proposé par monsieur Marc Poirier  
Appuyé par monsieur Yves Duval  
Résolu unanimement des membres présents;

**QUE** l'Assemblée du Conseil d'administration est ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2021-04-466**

Il est proposé par monsieur Marc Poirier  
Appuyé par monsieur Steve Perreault  
Résolu unanimement des membres présents;

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Ratification de la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 19 janvier au 12 mars 2021
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 mars 2021
5. Contrat de travail de la secrétaire-trésorière (autorisation à signer)
6. Nomination d'un (e) secrétaire-trésorier(e)
7. Embauche de madame Sylve Laurin, secrétaire préposée au greffe
8. Approbation de la liste des comptes à payer et des déboursés
9. Varia ou période de questions
  - 9.1. Lettre de recommandation des directeurs généraux des municipalités locales composant la Rinol
10. Levée de la séance



**3. RATIFICATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS  
POUR LA PÉRIODE DU 19 JANVIER AU 12 MARS 2021**

2021-04-467

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro 2021-03-460 ne précise pas l'appellation des membres sur ladite délibération;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance du 18 mars 2021, les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de la liste suggérée des comptes à payer et des déboursés présentée par la secrétaire-trésorière;

**CONSIDÉRANT QUE** la secrétaire-trésorière certifie des crédits suffisants pour effectuer lesdites dépenses et que les paiements ont été effectués;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur Michel Bédard  
Appuyé par madame Évelyne Charbonneau  
Résolu unanimement des membres présents;

**QUE** le conseil d'administration ratifie le paiement des sommes identifiées à la liste des comptes à payer et des déboursés payés pour la période du 19 janvier 2021 au 12 mars 2021 telle que présentée dans le cadre de la présente séance au montant total de 79 078.56 \$, le tout se détaillant comme suit :

Liste des incompressibles du 19 janvier 2021 au 12 mars 2021 : 14 017.80 \$

Liste des comptes à payer : 65 060.76 \$

**Pour un total de 79 078.56 \$**

Chèque 1266 à 1319 pour la liste des comptes à payer.

**ADOPTÉE**

Régie incendie Nord Ouest Laurentides  
Assemblée du Conseil d'administration  
Tenue le 15 avril 2021



**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 18 MARS 2021**

2021-04-468

Il est proposé par monsieur Marc Poirier  
Appuyé par monsieur Steven Larose  
Résolu unanimement des membres présents;

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie tenue le 18 mars 2021 soit adopté avec la modification suivante quant à la présence de monsieur Steven Larose, et non de monsieur Richard Pépin, à titre de représentant pour la Municipalité de Montcalm.

**ADOPTÉE**

**5. CONTRAT DE TRAVAIL DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

2021-04-469

**CONSIDÉRANT** la création de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides, composée des territoires des municipalités du canton d'Amherst, du canton d'Arundel, d'Huberdeau, de La Conception, de Lac-Supérieur, de La Minerve, de Montcalm et de Saint-Faustin-Lac-Carré, et ce, suite à la signature d'une entente intermunicipale ayant pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de protection contre les incendies ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration est assujéti aux articles 468 et suivant de la *Loi sur les cités et ville* et des articles 579 et suivant du *Code municipal du Québec* pour conclure une entente relative à la mise en place d'un service de sécurité incendie sur tout le territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 5 de l'entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale détermine les délégués et les substituts du conseil d'administration provenant des conseils des municipalités parties à l'entente ;

**CONSIDÉRANT QUE** la secrétaire-trésorière madame Yanik Lapointe a remis une lettre de démission au directeur et aux membres du conseil d'administration le 9 mars 2021.

Régie incendie Nord Ouest Laurentides  
Assemblée du Conseil d'administration  
Tenue le 15 avril 2021



**CONSIDÉRANT QUE** madame Yanik Lapointe a proposé d'effectuer les tâches qu'elle effectuait à titre de secrétaire-trésorière les soirs et les fins de semaine ;

**CONSIDÉRANT QUE** le temps nécessaire pour définir la nouvelle entente et la rédaction d'un nouveau contrat de travail contenant de nouvelles modalités ;

**PAR CONSÉQUENT,**

Il est proposé par monsieur Marc Poirier

Appuyé par monsieur Yves Duval

Résolu à la majorité des membres présents (5 contre 3);

**QUE** le conseil d'administration autorise le président et le vice-président à signer le nouveau contrat de travail de madame Yanik Lapointe avec effet rétroactif au 30 mars 2021.

**ADOPTÉE**

**6. NOMINATION D'UN (E) SECRÉTAIRE-TRÉSORIER (ÈRE)**

**2021-04-470**

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités suivantes sont parties à une entente relative à la sécurité publique et à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale à savoir : la Municipalité d'Amherst, la Municipalité d'Arundel, la Municipalité d'Huberdeau, la Municipalité de La Conception, la Municipalité de Lac-Supérieur, la Municipalité de La Minerve, la Municipalité de Montcalm et la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration est assujéti aux articles 579 et suivant du *Code municipal du Québec* pour conclure une entente relative à la mise en place d'un service de sécurité incendie sur tout le territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les pouvoirs conférés à la Régie en matière de protection et de sécurité contre l'incendie, notamment par le *Code municipal (L.R.Q., c, C-27.1)* et la *Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., chapitre S-3.4)*;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q. chapitre S-3.4)* exige que la Régie dépose par résolution et transmette au ministre, dans les trois (3) mois de la fin de leur année financière, un rapport

Régie incendie Nord Ouest Laurentides  
Assemblée du Conseil d'administration  
Tenue le 15 avril 2021



d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration a, selon l'article 587 du *code municipal*, l'obligation de nommer un secrétaire et un trésorier et que cette fonction peut être cumulée par une seule personne ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration a reçu la démission de madame Yanick Lapointe en date du 29 mars 2021 ainsi que son offre d'assurer une transition harmonieuse ;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur Marc Poirier  
Appuyé par monsieur Yves Duval  
Résolu unanimement des membres présents;

**QUE** le conseil d'administration maintienne madame Yanick Lapointe à titre de secrétaire-trésorière jusqu'à la nomination d'un(e) remplaçant(e) avec comme date limite du 15 mai 2021.

**ADOPTÉE**

**7. EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE PRÉPOSÉE AU GREFFE**

2021-04-471

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2020-11-434, adoptée lors de la séance du conseil d'administration de la Régie incendie tenue le 25 novembre 2020, autorisant, notamment, le lancement de l'appel de candidatures pour combler le poste de secrétaire préposé(e) au greffe ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur quant à la candidate à retenir ;

Il est proposé par monsieur Marc Poirier  
Appuyé par monsieur Yves Duval  
Résolu à la majorité des membres présents (6 contre 2);

**QUE** le conseil d'administration autorise l'embauche de madame Sylvie Laurin à titre de secrétaire préposée au greffe au sein de la Régie incendie ;

Régie incendie Nord Ouest Laurentides  
Assemblée du Conseil d'administration  
Tenue le 15 avril 2021



**QUE** le président et le directeur soient et sont autorisés à donner suite à la présente résolution en signant un contrat de travail avec madame Sylvie Laurin selon les termes et les conditions établis à l'appel de candidatures et conformément aux normes et aux règles générales de la Régie incendie.

**ADOPTÉE**

**8. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS**

**2021-04-472**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de la liste suggérée des comptes à payer et des déboursés présentée par la secrétaire-trésorière;

**CONSIDÉRANT QUE** la secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants pour effectuer lesdites dépenses;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur Michel Bédard  
Appuyé par monsieur Steven Larose  
Résolu unanimement des membres présents;

**QUE** le conseil d'administration autorise et ratifie, le cas échéant, le paiement des sommes identifiées à la liste des comptes à payer et des déboursés payés pour la période du 13 mars 2021 au 7 avril 2021 telle que présentée dans le cadre de la présente séance au montant total de 28 487.96 \$, le tout se détaillant comme suit :

Liste des incompressibles du 13 mars 2021 au 7 avril 2021 : 8 592.46 \$

Liste des comptes à payer : 19 895.50 \$

**Pour un total de 28 487.96 \$**

Chèque 1320 à 1341 pour la liste des comptes à payer.

**QUE** la secrétaire-trésorière soit, et est autorisée à procéder au paiement desdits comptes.

**ADOPTÉE**



**9. VARIA OU PÉRIODE DE QUESTIONS**

**9.1 DÉPÔT DE LA LETTRE RELATIVEMENT AUX RECOMMANDATIONS DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS LOCALES COMPOSANT LA RINOL**

**2021-04-473**

**CONSIDÉRANT QUE** l'intérêt des municipalités qui constituent la Régie est de mettre fin à l'entente et d'unir les services incendie avec la Ville de Mont-Tremblant;

**CONSIDÉRANT QUE** le désir du processus administratif de dissolution puisse s'exécuter de manière systématique et cohérente, et ce, surtout sans compromettre la sécurité des citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des directeurs généraux des municipalités membres demande au conseil d'administration de la Régie de tenir compte des recommandations suivantes incluses dans la lettre:

- Limiter les dépenses
- Dissolution urgente
- Service de greffe
- Service des finances
- Entente avec la Ville de Mont-Tremblant
- Partage et vente des véhicules et équipements prédominants
- Ressources humaines

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur Steven Larose  
Appuyé par monsieur Maurice Plouffe  
Résolu unanimement des membres présents;

**QUE** le conseil d'administration tienne compte des recommandations indiquées dans la lettre émise le 7 avril 2021 par les directeurs généraux des municipalités locales composant la Rinol.

**ADOPTÉE**

Régie incendie Nord Ouest Laurentides  
Assemblée du Conseil d'administration  
Tenue le 15 avril 2021



10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-04-474

Il est proposé par monsieur Maurice Plouffe  
Appuyé par monsieur Steven Larose  
Résolu unanimement des membres présents;

**QUE** la présente séance soit levée, il est 12H22.

ADOPTÉE

Marc Poirier  
Vice-président

Valérie Labelle  
Secrétaire d'assemblée

Yanik Lapointe  
Secrétaire-trésorière